

COMMUNE DE CANTOIN

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

(art R123-18 du code de l'environnement) recueillies lors de l'**enquête publique concernant la demande de renouvellement et d'extension de la carrière du Roc de la Liberté** du 6 Septembre au 7 Octobre 2017

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° **2017-07-17-006 du 17 Juillet** l'enquête s'est déroulée normalement et sans incident du 6 Septembre au 7 Octobre 2017.

J'ai constaté que les mesures de publicité ont été effectuées, les délais de parution dans la presse étant respectés et l'affichage de l'avis en mairie étant effectif.

J'étais présent à l'ouverture de l'enquête le 6/09/2017 et j'ai paraphé le registre d'enquête. J'ai pu constater que le dossier d'enquête complet ainsi que le registre étaient à la disposition du public au secrétariat de mairie où toute personne intéressée pouvait en prendre connaissance. J'ai également constaté que le dossier numérisé était consultable sur le site internet de la préfecture à la rubrique consultation du public.

J'ai clos l'enquête en votre présence et celle de Monsieur le maire le 7 Octobre 2017.

J'ai tenu **4 permanences en mairie**: le 6/09 et le 7/10 de 9h00 à 12h00, le 18/09 et 28/09/2017 de 14h00 à 17h00.

Aucune personne ne s'est présentée en Mairie lors de ces permanences.

Monsieur le maire de Cantoin a déposé le 6 Octobre une lettre, que j'ai annexée au registre, exprimant le souhait de la commune de voir l'activité de la carrière se poursuivre. Aucun autre courrier n'a été reçu en mairie

Aucune observation n'a été déposée à ma connaissance sur l'adresse mail dédiée :
pref-enquete-boix@aveyron.gouv.fr

Aucune opposition au projet n'a donc été enregistrée.

Vous pouvez si vous le souhaitez me faire part de vos observations.

La Primaube le 07/10/17
Le commissaire enquêteur



Pierre FAURE